

Demande de prix - MAR20002-10096

Marché de services relatif au Renforcement des capacités des communes bénéficiaires du projet Tadafor en gestion et traitement des avis consultatifs et des pétitions

Code Navision: MAR2000211

Toute offre devra nous parvenir au plus tard le 25 Novembre 2024

Agence belge de développement

enabel.be

1 Objet de la demande

OBJET DE LA DEMANDE	
Marché de services relatif au renforcement Tadafor en gestion et traitement des avis con	nt des capacités des communes bénéficiaires du projet nsultatifs et des pétitions
REFERENCES ENABEL	MAR20002-10096

2 Instructions aux soumissionnaires

Personne de co	ntact au sein d'Enabel durant la procédure
NOM:	Afaf Chouaib
FONCTION:	Acheteuse publique
ADRESSE :	Avenue Fal Ould Oumeir, N°73, Agdal- Rabat
E-MAIL:	procurement.maroc@enabel.be

Données relatives à la	procédure
RÉCEPTION DES OFFRES :	L'offre doit être transmise sous forme d'un seul fichier PDF uniquement par email à procurement.maroc@enabel.be, au plus tard le 25 novembre 2024. La Mailbox procurement.maroc@enabel.be génère une réponse automatique confirmant la réception des offres transmises. Si votre email a bien été reçu sur cette Mailbox, une seconde confirmation de réception (message non automatique) vous sera transmise au plus tard dans les 3 jours. Si vous ne recevez pas cette seconde confirmation, veuillez contacter le (212) 762/840545pour vous assurer que votre email a bien été reçu.
DOCUMENTS À JOINDRE :	 Fiche d'identification complétée; Registre de commerce ou autre document démontrant le statut légal du prestataire pour l'exercice de son activité professionnelle; Déclaration sur l'honneur-Motifs d'exclusion; Déclaration d'intégrité; Curriculum vitae des experts affectés à l'exécution du marché; Note méthodologique; Planning de réalisation; Formulaire d'offre de prix complété et signé; Fiche signalétique financière.
ELÉMENTS INCLUS DANS LE PRIX	Le prestataire de services est censé avoir inclus dans ses prix tant unitaires que globaux tous les frais et impositions généralement quelconques grevant les services, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.

	Sont notamment inclus dans les prix :
	 La gestion administrative et le secrétariat; Le déplacement, le transport et l'assurance; La documentation relative aux services, Les honoraires; Les per diem éventuels, y compris les frais d'hébergement éventuels; La production et livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services; Les taxes et impôts d'application au Maroc y compris les retenues à la source à l'exception de la TVA; Le cas échéant, les mesures imposées par la législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs lors de l'exécution de leur travail. Mais également les frais de communication (internet compris), tous les coûts et frais de personnel ou de matériel nécessaires à l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès
	de tiers de services nécessaires à l'exécution du marché.
DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :	90 jours

3 Exécution

PERSONNE DE	CONTACT AU SEIN D'ENABEL POUR L'EXECUTION DU MARCHE
NOM:	Youssef LAARAJ
FONCTION:	Expert Sectoriel et Thématique en Participation Citoyenne
E-MAIL:	youssef.laaraj@enabel.be

Données relatives	à l'exécution
Lieu	Les services seront exécutés au domicile du prestataire à Rabat et dans les régions suivantes : Casablanca-Settat I'Oriental Souss-Mass Tanger-Tétouan-Al Hoceima Beni Mellal-Khénifra Les lieux exacts des formations seront communiqués au prestataire durant l'exécution du marché.
Durée/ Période d'exécution	La prestation est prévue pour démarrer en principe au cours du mois de Novembre 2024. Elle se déroulera sur une période de 2 mois.

4 Termes de références

Renforcement des capacités des communes bénéficiaires du projet Tadafor en gestion et traitement des avis consultatifs et des pétitions

1- Contexte:

Le Programme d'Appui à la participation citoyenne s'inscrit dans le cadre du partenariat entre le Royaume du Maroc et l'Union européenne, visant à appuyer les efforts déployés en matière de promotion de la démocratie participative et de la participation citoyenne au Maroc, est déployé dans 60 communes de cinq régions à savoir Casablanca-Settat, l'Oriental, Souss-Massa, Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Beni Mellal-Khénifra.

La composante 2, relative au renforcement de la participation de la société civile dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques locales ainsi que le consolidation des dynamiques locales via des espaces de dialogue et la généralisation des bonnes pratiques en matière de participation citoyenne, est mise en œuvre par Enabel, l'Agence belge de développement, en partenariat avec la Direction Générale des Collectivités Territoriales du Ministère de l'Intérieur et le Ministère délégué auprès du chef du Gouvernement chargé des relations avec le Parlement (Direction des Relations avec la Société Civile).

Dans ce cadre, un appui et accompagnement sont opérés auprès des communes bénéficiaires en vue de promouvoir les différents mécanismes de participation citoyenne mis en œuvre par les communes, et renforcer en même temps les dynamiques locales de participation des organisations de la société civile et des citoyen.ne.s.

Dans ce sens, le projet Tadafor, soutient l'opérationnalisation des Instances de l'Équité, de l'Égalité des Chances et de l'Approche Genre (IEECAG) en vue de renforcer leurs rôles consultatifs auprès des communes. Ces activités visent à renforcer les capacités et compétences des membres des IEECAG, appuyer leur organisation et planification et les outiller en vue de concevoir et présenter des avis consultatifs et d'approprier les valeurs et démarches visant à faire valoir l'équité, l'égalité des chances et l'approche genre dans leurs actions.

La dynamisation de la participation citoyenne au niveau communal se fait également à travers l'accompagnement et le soutien des associations pour l'élaboration et la présentation des pétitions et l'amélioration de la qualité des interactions entre ces associations de la société civile, les citoyens.nes et les communes.

Le présent marché vise à appuyer les démarches menées par les communes bénéficiaires du projet Tadafor en vue de gérer et traiter les avis consultatifs présentés par les IEECAG ainsi que pour la promotion des pétitions en tant que mécanisme de participation citoyenne porté par les organisations de la société civile et les citoyens-nnes au niveau local.

2- Objectifs et résultats de la prestation :

1. Objectifs de la prestation

L'objectif de cette prestation est de renforcer les capacités et les compétences des élu.e.s et des

cadres des communes partenaires en lien avec les deux axes thématiques suivants :

- La gestion et le traitement des avis consultatifs au niveau communal;
- La gestion et le traitement des pétitions au niveau communal.

Pour ce faire, le prestataire devra préparer et animer deux ateliers de formation correspondant chacun à un axe thématique ci-dessus.

2. Résultats de la prestation

La prestation aura pour résultats ce qui suit :

A. Animation d'un premier atelier de formation portant sur la compréhension, l'appropriation et l'amélioration du processus de réception et de gestion des avis consultatifs au sein d'une commune.

Cet atelier se focalisera également sur la présentation du cadre légal, conceptuel et opérationnel de l'action des instances de l'équité, de l'égalité et de l'approche genre (IEECAG) créées au niveau des communes. Il s'agira pour les bénéficiaires d'approprier les rôles et les fonctions consultatives des IEECAG et de mieux comprendre quand les mobiliser, comment les dynamiser et les rendre utiles et bénéfiques pour l'action communale, ainsi qu'entretenir des relations et une communication organisée, et savoir assurer un suivi et évaluer leurs performances ...

B. Animation d'un deuxième atelier de formation portant sur la compréhension, l'appropriation et l'amélioration du processus de réception et de traitement des pétitions présentées par les OSC et les citoyens et citoyennes aux communes.

Cet atelier se focalisera également sur la présentation du cadre légal, conceptuel et opérationnel des pétitions au niveau des communes. Il s'agira pour les bénéficiaires de connaître l'utilité et la finalité d'une pétition et son rôle dans le processus de participation citoyenne et dans le renforcement du dialogue avec la société civile au niveau local.

3- Prestations à fournir

Phase 1 : réunion de démarrage

Une réunion de démarrage est prévue pour cadre l'activité et les attentes avec les équipes du projet Tadafor. A l'issue de cette réunion, le prestataire remettra une note méthodologie qui explicitera sa compréhension de la prestation à fournir et de l'objectif de la mission, en précisant et en spécifiant la façon dont il prévoit l'exécution de cette prestation.

Livrables attendus :

- Compte rendu de la réunion de démarrage
- Une note de méthodologie
- Planning des formations

Phase 2 a et b : Préparation d'un module de formation pour chaque thématique

Pour chaque thématique mentionnée au 2.2, le prestataire aura pour mission de concevoir le contenu de ces formations en s'appuyant sur les guides et manuels publiés par la Direction

Générales des Collectivités territoriales, notamment :

- Manuel des procédures de mise en place, de fonctionnement et de suivi des Instances de l'Equité, de l'Egalité des Chances et de l'Approche Genre des communes ;
- Méthodologie, d'élaboration de présentation et d'évaluation de l'avis consultatif;
- Guide des procédures de gestion des pétitions au niveau des communes ;

Le prestataire devra également préparer les supports de formation.

Livrables attendus:

- Module de formation (contenu) en arabe;
- Support de formation (PWP, outils, pré et post test);
- Liste du matériel nécessaire pour la formation.

Phase 3 a et b: Animation des formations

Le prestataire sera amené à réaliser 5 ateliers de formation d'une journée dans les 5 régions (Casablanca-Settat, l'Oriental, Souss-Massa, Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Beni Mellal-Khénifra) pour chaque thématique pour des élu.e.s et des cadres points focaux, représentants les communes bénéficiaires du projet Tadafor.

Le prestataire devra organiser et mettre en avant les échanges de bonnes pratiques entre représentants des communes participantes à ces ateliers. Il devra donc maîtriser les techniques d'animation et favoriser la mutualisation et la collaboration entre communes participantes.

Livrables attendus:

• Rapport de formation.

4- Les bénéficiaires

Les participants et bénéficiaires de ces deux formations sont des élu.e.s et des cadres des communes bénéficiaires de projet Tadafor au niveau des régions de Casablanca-Settat, l'Oriental, Souss-Massa, Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Beni Mellal-Khénifra. Ces bénéficiaires seront sélectionné.e.s en raison de leurs responsabilités et rôles dans la conduite des processus participatifs émanant des communes ainsi que la coordination avec les instances consultatives et l'implication dans la gestion des processus des pétitions présentées par les associations et les citoyens au niveau communal.

5- Profil recherché:

La prestation de services doit être assurée par une équipe de deux experts formateurs ayant chacun une expertise thématique en lien avec les thèmes des formations précitées dans le point **2.1** ci-dessus.

Les CV doivent démontrer les compétences et expertises en lien avec ces thématiques, en plus des différentes exigences énumérées ci-dessous :

• Connaissance des contextes national et local de mise en œuvre de la démocratie participative, des outils de la participation des citoyen.ne.s et de la société civile ;

- Expérience professionnelle générale dans le domaine du développement territorial, de la gouvernance locale participative et de démocratie participative ;
- Expérience spécifique dans le renforcement des capacités et accompagnement des acteurs communaux et connaissance des dynamiques de consultation et de dialogue impliquant des acteurs de la société civile, les IEECAG, des fonctionnaires communaux et des élus;
- Compétences en animation d'ateliers et facilitation de groupes ;
- Excellentes compétences orales et rédactionnelles en français, en arabe et en darija. L'amazigh est un atout.

6- Planning de réalisation

La prestation de service devra être complètement terminée, clôturée et réceptionnée au plus tard le **30 janvier 2025**.

Phases	Lieux	Livrables	Répartition en H/J
Phase 1 : Réunion de démarrage	Rabat ou en ligne	Compte rendu de la réunion de démarrage Méthodologie Planning	1
Phase 2 a : Préparation d'un module de formation - thématique des IEECAG	En ligne	Module de formation (contenu) Support de formation (PWP, outils, pré et post test) Liste du matériel nécessaire pour la formation.	2,5
Phase 2 b : Préparation d'un module de formation - thématique des pétitions	En ligne	Module de formation (contenu) Support de formation (PWP, outils, pré et post test) Liste du matériel nécessaire pour la formation.	2,5
Phase 3 a : Animation des formations - thématique des IEECAG	5 régions	Rapport global des 5 formations	7
Phase 3 b: Animation des formations - thématique des pétitions	5 régions	Rapport global des 5 formations	7
	Total en H/J		20

7- Livrables attendus

Le prestataire soumettra après validation par les représentants de la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT) et de l'équipe d'Enabel les livrables suivants :

Phases	Livrables	Version et mode de remise
1	Compte rendu de la réunion de démarrage Méthodologie Planning	Version Word et PDF

2 a	Module de formation (contenu) Support de formation (PWP, outils, pré et post test) Liste du matériel nécessaire pour la formation.: La gestion et le traitement des avis consultatifs au niveau communal Module de formation (contenu)	Version Word et PDF
2 b	Support de formation (PWP, outils, pré et post test) Liste du matériel nécessaire pour la formation.: La gestion et le traitement des pétitions au niveau communal	Version Word et PDF
3 a	Rapport global de la formation a comprenant une description du déroulement de la formation, des méthodes utilisées et des résultats obtenus	Version Word et PDF
3 b	Rapport global de la formation b comprenant une description du déroulement de la formation, des méthodes utilisées et des résultats obtenus	Version Word et PDF

5 Conditions d'exécution services

5.1 Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions s'appliquent aux marchés de services passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

5.2 Sous-traitance

Le prestataire de services est autorisé à sous-traiter certaines parties de l'objet du présent marché, sous son entière responsabilité. La sous-traitance est entièrement aux risques du prestataire de services et ne le décharge en rien de la bonne exécution du contrat vis-à-vis du Pouvoir Adjudicateur qui ne reconnaît aucun lien juridique avec le(s) tiers sous-traitant(s).

5.3 Cession

Une partie ne peut céder ses droits et obligations résultant de la commande à un tiers, sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'autre partie.

5.4 Conformité de l'exécution

Les services doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

5.5 Modalités d'exécution

La date de démarrage, les délais d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives au lieu d'exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout dépassement du délai d'exécution, et ce pour quelque cause que ce soit, entraîne de plein droit et par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 10% du montant total de la commande.

En cas de retard excessif ou de tout autre défaut d'exécution, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire exécuter les prestations par un autre prestataire. Le surcoût éventuel est à charge du prestataire de services défaillant.

Tous frais quelconques auxquels le Pouvoir Adjudicateur serait exposé et imputables au prestataire de services défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

5.6 Réception des prestations

Le prestataire de services fournit exclusivement des services qui sont exempts de tout vice apparent et/ou caché et qui correspondent strictement aux TDR du présent marché et, le cas échéant, aux prescriptions des documents associés ainsi qu'aux règlementations applicables, aux règles de l'art et aux bonnes pratiques, et à la destination que le Pouvoir Adjudicateur compte en faire et que le prestataire de services connaît ou devrait à tout le moins connaître.

L'acceptation des prestations ou réception définitive n'a lieu qu'après vérification complète par le Pouvoir Adjudicateur du caractère conforme des services livrés. Cette réception fait l'objet d'un PV de réception.

La signature apposée par le Pouvoir Adjudicateur (un membre de son personnel), notamment dans des appareils électroniques de réception, lors de la livraison du rapport ou autre output exigé, vaut par conséquent simple prise de possession et ne signifie pas l'acceptation du rapport ou de l'output.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification maximum de trente jours à compter de la fin de la réalisation des services à réceptionner et en notifier le résultat au prestataire de services.

5.7 Facturation et paiement

L'adjudicataire envoie les factures (en un seul exemplaire original) à l'adresse suivante :

A l'attention de Youssef Laaraj, Expert en participation citoyenne et de TOBAJI Fatima Ezzahraa , Contrôleuse de Gestion

ENABEL, Agence Belge de développement

Programme d'appui à la participation citoyenne

Hay Al Walaa, Secteur 02, Rue 26, Résidence ANOURE, immeuble 03, Appartement 10 & 11, 3ème étage, Sidi Moumen, Casablanca

Seuls les services exécutés de manière correcte pourront être facturés.

Le paiement du montant dû au prestataire de services doit intervenir dans le délai de paiement de trente jours à compter de l'échéance du délai de vérification ou à compter du lendemain du dernier jour du délai de vérification si ce délai est inférieur à trente jours. Et pour autant que le pouvoir adjudicateur soit, en même temps, en possession de la facture régulièrement établie ainsi que d'autres documents éventuellement exigés.

La facture doit être libellée en dirhams marocains ou en euros selon la monnaie dans laquelle le soumissionnaire a remis offre. Les soumissionnaires marocains doivent obligatoirement remettre offre et émettre leur facture en dirhams marocains.

Les paiements seront effectués en MAD ou en euros selon la monnaie selon laquelle le soumissionnaire a remis offre.

Aucune avance ne peut être demandée par l'adjudicataire et le paiement sera effectué après réception de chaque prestation de services faisant l'objet d'une tranche de paiement.

Le paiement sera effectué comme suit :

paiement sera effectué suivant les 2 tranches suivantes :

- Tranche 1 : Paiement du nombre de jours de travail prévu pour la phase 1 et 2 (a et b), et après réception et acceptation des livrables y afférents ;
- Tranche 2 : Paiement du nombre de jours de travail prévu pour la phase 3 (a et b), et après réception et acceptation des livrables y afférents

5.8 Exonération de TVA

Le présent marché est exonéré de la TVA conformément à l'article 92, paragraphe I (23) du code général des impôts du Maroc et à l'article 9 du Décret de la TVA N° 2.08103.

5.9 Assurances

Le prestataire de services est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché, en particulier les assurances « responsabilité civile », « accidents de travail » et « risques liés au transport », et cela pendant toute la durée de la mission.

Le prestataire de services transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le prestataire a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

5.10 Droits de propriété intellectuelle

Le prestataire cède, sans contrepartie financière supplémentaire au(x) prix proposé(s) dans son offre, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété intellectuelle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle, ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

Le prestataire de services doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

Le prestataire de services doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que le

prestataire de services ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

5.11 Obligation de confidentialité

Le prestataire de services et ses collaborateurs sont liés par un devoir de réserve concernant les informations dont ils ont connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans, prototypes, chiffres) dont le prestataire de services prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché, le Règlement général sur la protection des données « GDPR » est d'application.

5.12 Clauses déontologiques

Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques ci-après peut aboutir à la résiliation du présent contrat et à l'exclusion du prestataire de services de la participation à d'autres marchés publics pour Enabel.

Pendant la durée du marché, le prestataire de services et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas heurter les usages politiques, culturels et religieux du pays dans lequel les prestations ont lieu.

Conformément à la politique concernant l'exploitation et les abus sexuels de Enabel (prs-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf (enabel.be)), le prestataire de services et son personnel ont le devoir de faire montre d'un comportement irréprochable à l'égard des bénéficiaires des projets mis en œuvre par Enabel et de la population en général. Il leur convient de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme une forme d'exploitation ou d'abus sexuels et de s'approprier les principes de base et les directives repris dans cette politique. En application de sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels, Enabel applique donc une tolérance zéro en ce qui concerne l'ensemble des conduites visées dans sa politique concernant l'exploitation et les abus sexuels étayant une incidence sur la crédibilité professionnelle des contractants.

Toute tentative d'un prestataire de services visant à se procurer des informations confidentielles, à procéder à des ententes illicites avec des concurrents ou à influencer le pouvoir adjudicateur de quelques manières que ce soit entraîne le rejet de son offre.

De plus, afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au prestataire de service d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux préposés du pouvoir adjudicateur concernés directement ou indirectement par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.

Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse https://www.enabelintegrity.be.

5.13 Gestion des plaintes et tribunaux compétents

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire de services, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire de services peut demander une médiation à l'adresse email <u>complaints@enabel.be</u> cfr. https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

6. Formulaires d'offres à signer par le soumissionnaire

1. Fiche d'identification

1. Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39d0-4646-b070-5cfed3760aed

I. DONNÉES PERSONNELLES					
NOM(S) DE FAMILLE 1					
PRÉNOM(S)					
DATE DE NAISSANCE					
JJ MM AAAA LIEU DE NAISSANCE PAY	S DE NAISSANC	E			
(VILLE, VILLAGE)	3 DE NAISSANC	E.			
TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ					
CARTE D'IDENTITÉ PAS	SEPORT	PERMIS DE C	CONDUIRE	AUTRE ³	
PAYS ÉMETTEUR					
NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTIT					
NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSOI	NNEL ⁴				
ADRESSE PRIVÉE PERMANENTE					
CODE POSTAL	BOITE PO	OSTALF		\	/ILLE
RÉGION 5	DOTTET		AYS	•	TELL
TÉLÉPHONE PRIVÉ					
COURRIEL PRIVÉ					
			Si OHL vouil	loz fournir vos de	onnées commerciales et
II. DONNÉES COMMERCIALI	ES			copies des justifi	
Vous divisor votro propro entropriso	NOM DE		joinure des t	copies des justifi	catilis officicis.
Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte					
	(le cas échéant)			
indépendant, etc.) et en tant que tel,					
vous fournissez des services à la	NUMÉRO D'EN		Т		
Commission ou à d'autres	LIEU DE				
institutions, agences et organes de	L'ENREGISTREN	IENT VILLE			
l'UE?			PAYS		
OUI NON					
DATE	SIGNATURE				
	<u> </u>				

2. Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

 $\frac{https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcdfe19b$

000 20:00:0200						
NOM OFFICIEL ⁶						
NOM COMMERCIAL (si différent) ABRÉVIATION FORME JURIDIQUE TYPE A BUT LUC	PATIE					
D'ORGANISATION	SANS BUT LUCRATIF	ONG ⁷	OUI	NON		
NUMÉRO DE REGISTI NUMÉRO DE REGISTI (le cas échéant)	RE SECONDAIRE					
DATE DE L'ENREGIST	EMENT PRINCIPAL REMENT PRINCIPAL MM AAAA	VILLE	PAYS			
SOCIAL CODE POSTAL PAYS TÉLÉPHON COURRIEL			VILLE			
DATE		C.A	ACHET			
SIGNATURE DU PERR	ÉSENTANT AUTORISÉ					
SIGNATORE DO REFR	ESENTANT ACTORISE					

3. Entité de droit public⁹

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

 $\frac{\text{https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b}{107f7daf6f1b}$

				_
NOM OFFICIEL ¹⁰				
ABRÉVIATION				
NUMÉRO DE REGIST				
NUMÉRO DE REGIST	RE SECONDAIRE			
(le cas échéant)	REMENT PRINCIPAL	\/II.I.E	PAYS	
DATE DE L'ENREGIST	REMENT PRINCIPAL	VILLE	PAYS	
	MM AAAA			
JJ NUMÉRO DE TVA	7000			
ADRESSE OFFICIELLE				
CODE POSTAL	BOITE POSTALE		VILLE	
PAYS TÉLÉPHON COURRIEL	VE			
COOKRIEL				
DATE		CA	CHET	
mer 1 1 L			OIIL I	
CICALATURE DU REDE	RÉSENTANT AUTORISI	<u> </u>		
SIGNATURE DU REPR	RESENTANT AUTORIS			

2. Formulaire d'offres – prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux TDR et conditions d'exécution du présent marché <u>MAR20002-10096</u>, le présent marché et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de prix et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

Le soumissionnaire s'engage à exécuter le marché public aux prix suivants exprimés en dirhams marocains ou euros et hors TVA

Phases	Désignation	Unité	Quantité	P.U en dhs ou €HT	Total en dhs ou €HT
1	Réunion de démarrage	Journée de travail	1		
2	a : Préparation d'un module de formation - thématique des IEECAG	Journée de travail	2,5		
2	b : Préparation d'un module de formation - thématique des pétitions	Journée de travail	2,5		
3	a : Animation des formations - thématique des IEECAG	Journée de travail	7		
3	b: Animation des formations - thématique des pétitions	Journée de travail as ou euros Hors	7		

Fait àlele
Certifié pour vrai et conforme,
Fait à le

3. Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

- 1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une <u>décision judiciaire ayant force de chose jugée</u> pour l'une des infractions suivantes .
- 1° participation à une organisation criminelle;
- 2° corruption;
- 3° fraude;
- 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
- 5° blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme;
- 6° travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ;
- 7° occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal;
- 8°création d'une société offshore.

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

- 2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au <u>paiement</u> <u>d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale</u>, c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.
- 3. Le soumissionnaire est en <u>état de faillite, de liquidation, de cessation</u> <u>d'activités, de réorganisation judiciaire,</u> ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.
- 4. Le soumissionnaire <u>ou un de ses dirigeants</u> a commis une <u>faute professionnelle</u> grave qui remet en cause son intégrité.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels juin 2019 <u>prs-sexual exploitation and abuse policy final fr.pdf</u> (enabel.be);
- b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption juin 2019 <u>fraud policy fr final.pdf (enabel.be)</u>;
- c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
- d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations;
- e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.

La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.

- 5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;
- 6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable.

Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue

https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :

https://finances.belgium.be/fr/sur le spf/structure et services/administrations ge nerales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

- 8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date Localisation Signature

4. Déclaration intégrité soumissionnaires

Par la présente, je / nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons ce qui suit :

- Ni les membres de l'administration, ni les employés, ni toute personne ou personne morale avec laquelle le soumissionnaire a conclu un accord en vue de l'exécution du marché, ne peuvent obtenir ou accepter d'un tiers, pour eux-mêmes ou pour toute autre personne ou personne morale, un avantage appréciable en argent (par exemple, des dons, gratifications ou avantages quelconques), directement ou indirectement lié aux activités de la personne concernée pour le compte de Enabel.
- Les administrateurs, collaborateurs ou leurs partenaires n'ont pas d'intérêts financiers ou autres dans les entreprises, organisations, etc. ayant un lien direct ou indirect avec Enabel (ce qui pourrait, par exemple, entraîner un conflit d'intérêts).
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Si le marché précité devait être attribué au soumissionnaire, je/nous déclare/rons, par ailleurs, marquer mon/notre accord avec les dispositions suivantes :

- Afin d'éviter toute impression de risque de partialité ou de connivence dans le suivi et le contrôle de l'exécution du marché, il est strictement interdit au contractant du marché (c'est-à-dire les membres de l'administration et les travailleurs) d'offrir, directement ou indirectement, des cadeaux, des repas ou un quelconque autre avantage matériel ou immatériel, quelle que soit sa valeur, aux membres du personnel de Enabel, qui sont directement ou indirectement concernés par le suivi et/ou le contrôle de l'exécution du marché, quel que soit leur rang hiérarchique.
- Tout contrat (marché public) sera résilié, dès lors qu'il s'avérerait que l'attribution du contrat ou son exécution aurait donné lieu à l'obtention ou l'offre des avantages appréciables en argent précités.
- Tout manquement à se conformer à une ou plusieurs des clauses déontologiques aboutira à l'exclusion du contractant du présent marché et d'autres marchés publics pour Enabel.

Le soumissionnaire prend enfin connaissance du fait que Enabel se réserve le droit de porter plainte devant les instances judiciaires compétentes lors de toute constatation de faits allant à l'encontre de la présente déclaration et que tous les frais administratifs et autres qui en découlent sont à charge du soumissionnaire.

Date Localisation Signature

Fiche signalétique financière FICHE SIGNALETIQUE FINANCIERE **5.**

INTITULE (1)					
ADRESSE					
COMMUNE/VILLE		CODE POSTAL			
PAYS					
CONTACT					
TELEPHONE		TELEFAX			
E - MAIL					
	<u>I</u>				
	BANQUE				
(2)					
NOM DE LA BANQUE					
ADRESSE (DE L'AGENCE)					
COMMUNE/VILLE		CODE POSTAL			
PAYS					
NUMERO DE COMPTE					
IBAN (3)					
.5/ (6)					
NOM SIGNATAIRES	NOM PRENOM		FONCTION		

REMARQUES:

<u>DATE + SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE</u> (Obligatoire)

- (1) Le nom ou le titre sous lequel le compte a été ouvert et non le nom du mandataire.
- (2) Il est préférable de joindre une copie d'un extrait de compte bancaire récent. Veuillez noter que le relevé bancaire doit fournir toutes les informations indiquées ci-dessus sous «INTITULÉ DU COMPTE BANCAIRE» et «BANQUE». Dans ce cas, le cachet de la banque et la signature de son représentant ne sont pas requis. La signature du titulaire du compte est obligatoire dans tous les cas
- (3) Si le code IBAN (international bank account number) est d'application dans le pays où votre banque se situe.